

Des mots et des livres. Ce qu'il faut savoir de nos prisons

Par **Stéphane Bugat**

Le 01 mai 2024 à 09h47

« Décarcérer ». Cet essai de Sylvain Lhuissier livre une analyse documentée sur les carences des prisons françaises et qui contredit courageusement l'apologie du tout carcéral dont l'écho médiatique ne cesse d'enfler.



Sylvain Lhuissier ne nie pas la nécessité de l'emprisonnement pour certains criminels mais il livre une réflexion rationnelle sur le bien-fondé et sur l'efficacité du dispositif répressif actuel. (Photo Miguel Bermudez)

La prison, remède à tous nos maux. Nulle autre issue ne saurait être trouvée à l'encontre des adeptes de cette violence alimentant l'insécurité qui gangrène notre société. Il est de plus en plus difficile d'échapper à ce discours, évidemment réducteur. Un discours qui trouve un écho médiatique complaisant et dont on ne saurait donc s'étonner qu'il soit accepté comme une vérité première par ceux qui en sont ainsi abreuvés. Et qu'importe si la plupart de ces adeptes du tout carcéral n'ont jamais mis les pieds dans une prison et ignorent même, ou tout au moins ne veulent pas savoir ce qui s'y passe !

Au palmarès des prisons les plus surpeuplées d'Europe

Dans un tel contexte, l'ouvrage de Sylvain Lhuissier qui propose un tout autre point de vue, est d'autant plus méritoire qu'il juge sur pièces. Même s'il est à craindre qu'il ne soit pas promis à un grand succès. Son titre lui-même, « Décarcérer » annonce l'intention de l'auteur. Il s'emploie, en effet, à nous démontrer, quitte à prendre le contre-pied des idées reçues du moment, que non seulement les juges ne sont pas laxistes, mais surtout que nos prisons, telles qu'elles sont organisées, ne peuvent être considérées comme la formule miracle pour punir et pour réhabiliter, ce qui devrait pourtant être le cas.

Ainsi, il faut déjà prendre la mesure de la surcharge des cellules. Ce n'est une abstraction que pour ceux qui n'ont pas à la subir. Avec un « taux d'occupation moyen de 125 % (75 677 personnes détenues pour 61 359 places) », indique Sylvain Lhuissier, « la France occupe le troisième rang au peu glorieux palmarès des prisons les plus surpeuplées d'Europe ». Autant dire que cette promiscuité conduit à faire cohabiter des individus bien différents. Et on sait bien qui influence qui. De plus, « au 1er décembre 2023, parmi les 51 500 personnes détenues en maison d'arrêt, 39 % sont en détention provisoire, c'est-à-dire incarcérées dans l'attente de leur jugement ». Et rares sont ceux qui y trouvent l'occasion de travailler (pour une rémunération de l'ordre de 20 % du SMIC) ou de se former. « Parmi les agents du ministère de la Justice », constate d'ailleurs l'auteur, « on compte 30 000 fonctionnaires chargés de la surveillance des prisons pour 5 000 chargés de l'insertion des personnes condamnées. Il faut aussi rappeler que « plus de 35 % des personnes détenues sont atteintes de troubles mentaux, soit huit fois plus qu'à l'extérieur ». Rien d'étonnant à ce qu'« on se suicide sept fois plus en prison qu'à l'extérieur ». En revanche, on s'évade relativement peu de nos prisons. Une vingtaine d'évasions par an, qui sont certes très suivies par les médias, qui sont moins attentifs aux 59 % de détenus condamnés à nouveau après avoir été libérés, comme éloquente démonstration d'un système qui produit des effets inverses à ceux attendus.

Un coût de 100 € par prisonnier, par jour

La construction de nouveaux établissements pénitentiaires est-elle la bonne solution ? En fait, l'expérience enseigne surtout que le nombre de places augmente mécaniquement le nombre d'incarcérations, puisqu'elle évite la recherche de solutions alternatives. Des solutions alternatives qui ont pourtant fait leurs preuves, plus particulièrement auprès de ceux qui ne sont pas encore devenus des délinquants de haut vol et des criminels avérés. Or, lorsque le niveau d'incarcération atteint un taux record, comme c'est le cas aux États-Unis, il révèle surtout les clivages au sein de la société, en l'occurrence aux dépens de la communauté afro-américaine, sans vraiment atténuer la criminalité.

En fait, note l'auteur, « on ne trouve pas, sur le sol français, deux prisons identiques et on est bien loin d'un « service public de la détention » qui garantirait des modalités d'incarcération homogène sur le territoire ». Ce que les adeptes du tout carcéral feignent également d'ignorer c'est que l'emprisonnement a un coût. « Une journée de détention », constate Sylvain Lhuissier, « c'est en moyenne 100 €. En fermer un citoyen coûte à la collectivité plus de 30 000 euros par an. Quatre fois plus cher que la scolarité d'un élève pendant une année ».

Un débat nécessaire

L'essai de Sylvain Lhuissier, précisons-le, ne pêche pas par naïveté. Il ne nie pas la nécessité de l'emprisonnement pour certains criminels. Sachant que ces criminels avérés « ne représentent que 1, 5 % des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme ». Il interroge simplement sur un système qui côtoie, dans des conditions aussi déplorables, ces individus que l'on sait dangereux avec ceux qui ont commis des outrages ou des actes de rébellion, ou avec ceux qui se sont rendus coupables de délits routiers. Ce que nous dit l'auteur, données factuelles à l'appui, c'est qu'une société adulte ne peut durablement faire l'économie d'une réflexion rationnelle sur le bien-fondé et sur l'efficacité de son dispositif répressif. Ce qui fait de son livre une utile contribution à un débat nécessaire.